



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 06 AVRIL 2022**  
**à 18H30**  
**MAIRIE D'ACHÈRES**

**COMPTE RENDU**

**Etaient présents (9) :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, BESLAY Eric, CHOLLET Aurélien, FORATIER Pascale, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude MELOT

Début de séance : 18h30

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2022 : à l'unanimité

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : **de 1000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : **de 5 000 € par sinistre** ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : **fixé à 15 000 € par année civile.**
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant HT
7/02/2022	PNEUS TRACTEUR	PNEUS THOUERY	1 274.76 €
28/02/2022	INTERVENTION LAVE VAISSELLE SCOLAIRE	GROUPE BENARD SAS	164.16 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Election du Président de séance : Manuel BLASCO

## 1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget de la commune d'Achères pour l'année 2021 et précise que celui-ci correspond au compte administratif pour l'année 2021

	BUDGET COMMUNE D'ACHERES	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	<b>261 305,78</b>	<b>39 160,00</b>
Recettes	<b>269 689,26</b>	<b>8 274,38</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>8 383,48</b>	<b>-30 885,62</b>
<b>RESULTAT 2021</b>	<b>- 22 502,14 €</b>	

**Résultats 2021 : - 22 502,14€**

**Résultat clôture 2021 : 92 817,07 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte de gestion 2021 de la commune d'Achères

## 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Maire présente le compte administratif 2021

Dépenses fonctionnement 2021	261 305,78 €
Recettes fonctionnement 2021	269 689,26 €
Résultat fonctionnement 2021	8 383,48 €
Excédent antérieur	79 694,85 €
Résultat fonctionnement 2021	88 078,33 €
Dépenses investissement 2021	39 160,00 €
Recettes investissement 2021	8 274,38 €
Résultat investissement 2021	- 30 885,62 €
Excédent antérieur	35 624,36 €
Résultat investissement 2021	4 738,74 €

Monsieur Jouanin sort de la pièce. Monsieur Manuel BLASCO élu par le conseil municipal soumet au vote le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2021 de la commune d'Achères
- D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 88 078,33 € au compte 002

### 3. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti : 32.28 % (12.56 % + 19.72 % part départementales fusionnée)

Taxe foncière non bâti : 26.00 %

### 4. VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de la commune d'Achères.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes

	<b>BUDGET COMMUNE D'ACHERES</b>	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	396 144.20 €	159 826.14 €
Recettes	396 144.20 €	159 826.14 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget 2022 de la commune d'Achères

### 5. TRAVAUX CHAUFFERIE

Afin de procéder aux travaux de la chaufferie, le Maire présente les devis suivants :

**- Entreprise CAZIN : démolitions – terrassement – maçonnerie d'un montant de 28 575.27 HT – 34 290.32 € TTC**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise CAZIN d'un montant de 28 575.27 HT – 34 290.32 € TTC

**- Entreprise SASU GONIN Thierry : travaux couverture d'un montant de 4 950.17 € HT – 5 940.21 € TTC**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise SASU GONIN Thierry d'un montant de 4 950.17 € HT – 5 940.21 € TTC

**- Entreprise Jean-Philippe GAMET : travaux menuiserie d'un montant de 2 727.77 € HT – 3 273.32 € TTC**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'Entreprise Jean-Philippe GAMET d'un montant de 2 727.77 € HT – 3 273.32 € TTC

- **Entreprise Plomberie du Haut Berry : travaux de plomberie d'un montant de 2 102.99 HT – 2 523.59 TTC**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise Plomberie du Haut Berry d'un montant de 2 102.99 HT – 2 523.59 TTC

- **Entreprise PARRA : travaux charpente d'un montant de 5 584.85 € HT – 6 701.83 € TTC**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise PARRA d'un montant de 5 584.85 € HT – 6 701.83 € TTC

## 6 APPEL A COTISATION MISSION LOCALE

La mission locale accompagne les jeunes de la commune dans leurs insertions professionnelles. Ils dépendent du Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

Le montant de la participation financière est de 1,20 € par Habitant

***Le conseil municipal demande un bilan des actions et remet la délibération à un prochain conseil municipal.***

## 7 AVENANT A LA CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS

Avenant à la convention de la Société ANSAMBLE concernant la modification de la grille de tarification des repas de la restauration scolaire.

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Prix du Repas Primaires	3.177€	3.551€
Prix du repas Adultes	3.177€	3.551€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'Avenant à la convention de la Société ANSAMBLE

## 8. DEMANDE DE SUBVENTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

La formation des jeunes sapeurs-pompiers est essentielle pour que les casernes rurales puissent dans l'avenir augmenter et renouveler leurs effectifs de pompiers volontaires afin de continuer à assurer auprès des habitants secours et assistance.

La Section des jeunes sapeurs-pompiers sollicite une subvention au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention à la Section des jeunes sapeurs-pompiers au titre de l'année 2022 d'un montant de 100 €

## QUESTIONS DIVERSES

Hébergement des Ukrainiens et les différents besoins : 11 Ukrainiens sont hébergés à Rians – 7 à Azy – 2 ou 3 à Neuvy-Deux-Clochers : il y a des besoins en denrées. Proposition de faire une collecte de denrées alimentaires.

Problème de voirie : des travaux sont à réaliser

**Fin de séance à 20h**